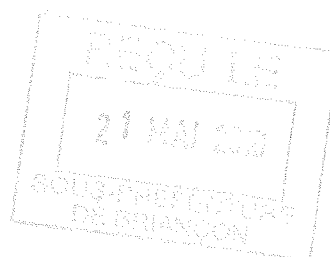




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 mai 2010

Le 18 mai 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mai 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de Votes : 37

M. Raymond CIRIO est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Aurélie POYAU*) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. LESPINASSE Patrick (*représentant M. Edmond CADET*).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Bernard COLOMBAN (*représentant M. Christian BREMOND*).

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

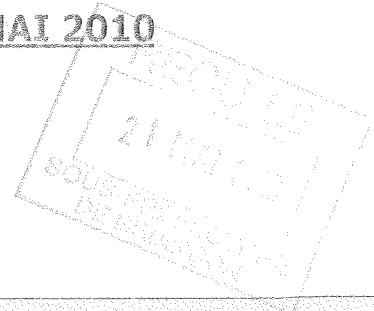
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2010-062 DU 18 MAI 2010

Rapporteur : Mme Laurence FINE.

OBJET : AFFAIRES SOCIALES

CRÈCHE COMMUNAUTAIRE DE LA GUISANE
Convention de partenariat avec la Commune de Saint Chaffrey



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, modifiés par Arrêté Préfectoral n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 et en particulier ses compétences en matière de gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance,

Vu l'ouverture de la crèche de la Guisane en juillet 2009,

Vu la demande de la Directrice de la Crèche de la Guisane de pouvoir faire participer les enfants qu'elle accueille à un certain nombre d'activités se déroulant sur la commune de Saint Chaffrey ou les communes de la Communauté de Communes du Briançonnais, séances de cinéma, spectacles pour enfants, visites diverses...

Considérant que certaines activités nécessitent des déplacements en transports en commun et qu'il convient de passer une convention de partenariat avec la Commune de Saint Chaffrey, afin de pouvoir utiliser le transport de la commune, conjointement au transport des enfants du groupe scolaire de Saint Chaffrey, sur réservation et dans la limite des places disponibles.

Considérant que cette convention de partenariat ne sera effective qu'à la prochaine rentrée scolaire 2010 /2011,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 mai 2010,

Vu l'avis favorable de la commission « Affaires Sociales» en date du 10 mai 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée, relative au transport des enfants fréquentant la crèche de la Guisane, à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, conjointement avec les enfants du groupe scolaire, sur réservation et dans la limite des places disponibles.
- Précise que la commune de Saint Chaffrey met à disposition l'autocar affecté au ramassage scolaire aux enfants de la crèche de la Guisane, à titre gracieux.

Pour copie conforme

Le Président,


Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 21 MAI 2010

Date affichage : 21 MAI 2010

